

usines existantes, si peu coûteuses que puissent être les lignes de transmission, puisqu'on manque d'énergie.

L'hon. M. Browne: Puis-je poser une question à l'honorable député?

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

L'hon. M. Browne: Quand l'honorable député parle de la plus grande partie de Terre-Neuve, veut-il dire que la plus grande partie de la population ne peut être desservie par une usine électrique ou est-ce de la superficie qu'il parle?

L'hon. M. Pickersgill: Je parlais de la superficie. Je voulais expliquer clairement que, sauf erreur, ce qui intéresse surtout le gouvernement de Terre-Neuve dans la mesure à l'étude et dans l'autre, ce n'est pas du tout une grande entreprise comme celle du fleuve Hamilton. Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député à ce sujet. Ce qui l'intéresse, c'est ce qu'on appellerait, dans une autre province, l'électrification rurale, c'est-à-dire l'extension des services électriques aux établissements situés le long de la côte, du côté nord de la région de Bonavista où l'ancien régime a établi une grande fabrique expérimentale de conserve de poisson, ainsi qu'à toute cette région. Aucune ressource hydraulique n'a été mise en valeur là-bas. Il en existe pourtant. Sous le régime de la mesure à l'étude, on pourrait aménager de petits cours d'eau, si le gouvernement voulait accepter la proposition très raisonnable que le premier ministre de Terre-Neuve a soumise au premier ministre du Canada (M. Diefenbaker) le jour où l'avis relatif à cette mesure a été inscrit au *Feuilleton*.

L'hon. M. Browne: Puis-je poser une question à l'honorable député. J'ai répondu moi-même à plusieurs de ses questions. Ne croit-il pas qu'il faudrait consacrer beaucoup de temps à l'étude de ces entreprises avant de pouvoir les mettre en œuvre?

L'hon. M. Pickersgill: Évidemment.

Une voix: Il est six heures!

L'hon. M. Pickersgill: On me permettra peut-être de répondre à cette question très brièvement. Évidemment, je suis de cet avis, mais il ne s'agit ici que d'une mesure habilitante. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas obtenir l'autorisation de prendre les mesures dont je parle lorsque cette étude aura été faite. Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, au moment où la séance a été interrompue pour le dîner, je venais de commencer à faire quelques observations sur le discours tout à fait extraordinaire qu'a fait, immédiatement avant moi, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest. Mais je ne vais pas poursuivre sur ce sujet pour deux raisons: premièrement parce que l'honorable député n'est pas présent,—il n'est pas douteux qu'il va revenir incessamment,—et deuxièmement parce que je désire revenir pour un moment sur ce que ce bill est censé accomplir. Et j'utilise le terme "censé accomplir" intentionnellement, mais non dans le sens qu'a semblé lui donner l'honorable député de Saint-Jean-Ouest.

Avant la présentation du bill, lorsque nous en étions à l'étape du projet de résolution, le ministre nous a déclaré que ce bill ne comportait aucune affectation de fonds; qu'il ne faisait que conférer au gouvernement l'autorité de conclure des accords avec les provinces pour accomplir certaines choses. En d'autres termes, après la troisième lecture et l'adoption du bill, le gouvernement ne sera pas autorisé à entreprendre la réalisation d'un seul projet; le Parlement devra voter les fonds pour chaque projet séparément, dans l'étude des crédits. Par conséquent, ce bill confère uniquement au gouvernement l'autorité de construire des centrales thermiques qu'il pourra vendre aux gouvernements concernés et d'aménager des lignes de transmission qu'il pourra également vendre à ces gouvernements. Le gouvernement ne s'engagerait donc pas à l'égard d'un projet en particulier en acceptant la proposition des députés de Terre-Neuve, et d'autres députés aussi.

J'ai été enchanté d'entendre le représentant d'une circonscription de la Nouvelle-Écosse où l'on extrait du charbon (il est superflu de dire qu'il s'agissait d'un libéral) affirmer que, puisqu'il n'y a pas de houille à Terre-Neuve, le gouvernement devrait faire preuve de largeur d'esprit et admettre qu'il doit, ainsi qu'on le lui demande, prendre les mesures nécessaires pour accomplir à Terre-Neuve la seule chose qui y serait vraiment utile. Je regrette que le représentant de Saint-Jean-Albert (M. Bell) ne soit pas ici pour entendre ce que je vais dire. En effet, je comprends difficilement pourquoi le gouvernement a jugé bon de traiter une demande officielle reçue de l'un des premiers ministres provinciaux de la façon dont il en a disposé, selon ce que nous a dit le ministre sans portefeuille.

D'après ce qu'a dit le premier ministre (M. Diefenbaker), en réponse à une question